



Rapport technique 2011-2012

Période du 1 avril 2011 au 31 mars 2012

Fourrages Mieux ASBL
Rue du Carmel 1
B-6900 Marloie
www.fourragesmieux.be
GSM (Knoden) : 0473/53 64 95
GSM (Luxen) : 0477/277 449
E-Mail : knoden@fourragesmieux.be

Avec le soutien de la Province de Luxembourg

Fourrages Mieux ASBL

Siège social :

Rue du Carmel, 1
6900 Marloie
Arrondissement judiciaire de Marche-en-famenne

Siège administratif :

Centre de Michamps
Horritine, 1
6600 Bastogne
Tel : 061/ 210 833 (836)
Fax : 061/210 840
E-Mail : info@fourragesmieux.be
www.fourragesmieux.be

Crédit Agricole: 103-1157927-09
Numéro d'entreprise : 461 815 614

Coordinateur :

Ingénieur agronome :
David Knoden
0473/53 64 95
knoden@fourragesmieux.be

Administrateur délégué :

Ingénieur agronome
Pierre Luxen
0477/27 74 49
agraost@skynet.be

Personnel :

Ingénieur des eaux et forêts
Jérôme Widar
(Centre pilote et subvention)
0472/58.84.06
widar@fourragesmieux.be
Rue du Bordia, 4
5030 Gembloux
Tél. : 081/62.50.24
Fax. : 081/61.41.52

Technicien agronome :
Sébastien Crémer
0498/73 73 67
cremer@fourragesmieux.be

Table des matières

Communiqué de l'asbl Fourrages Mieux en 2012	4
Les dégâts de la faune sauvage en zone agricole	7
Le désherbage des prairies permanentes	8
Les dégâts de rongeurs en prairies permanentes	10
Les cultures dérobées possibles	12
Notre lettre d'information « Fourrages News »	14

Communiqué de l'asbl Fourrages Mieux en 2012

VARIETES RECOMMANDEES POUR PRAIRIES DE FAUCHE ET PATUREES EN 2012

Le choix des variétés les plus adéquates constitue une étape importante lors du semis des prairies permanentes et temporaires. Au sein du Centre Agricole Fourrages Mieux, les partenaires repris sur la liste ci-après confrontent chaque année les résultats des essais comparatifs établis dans différentes régions naturelles afin de définir les variétés les mieux adaptées aux différents types d'exploitation. **Les recommandations sont formulées sur base de nombreuses années d'expérimentation dans les conditions pratiques d'utilisation, que ce soit en pâturage ou en fauche, et ce dans différents sites représentatifs de la Région wallonne.**

Partenaires :

- Unités systèmes agraires, territoire et technologies de l'information (C.R.A-W) à Libramont ;
- Earth and Life Institute (U.C.L.) à Louvain-la-Neuve;
- Centre de Recherche pour l'Est de la Belgique (Agra-Ost) à St Vith ;
- Centre de Michamps à Michamps ;
- VEGEMAR de la province de Liège à Waremme;
- Centre transfrontalier GLEA à Bitburg.

Les critères d'appréciation retenus pour l'élaboration des listes de variétés sont :

- productivité ;
- valeur alimentaire ;
- pérennité et résistance à l'hiver ;
- vigueur et résistance aux maladies (helminthosporiose, rouille, fusariose, ...) ;
- comportement au pâturage : résistance au broutage et au piétinement.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive car toutes les variétés disponibles dans le commerce n'ont pas été testées dans nos essais. Sont reprises dans les tableaux 1 et 2 les variétés qui se sont révélées les meilleures dans les essais et qui sont commercialisées en 2012.

Avec le soutien :



Tableau 1. Liste des variétés de ray-grass anglais (RGA) recommandées pour 2012 par groupe de précocité

Les variétés sont présentées par ordre alphabétique dans chaque groupe. Les variétés précoces ne sont pas préconisées pour le pâturage.

1. Variétés précoces - diploïdes (2n) - tétraploïdes (4n)	Respect*^D (Inno) Telstar^D (DLF) Aubisque*^D (Lim) Limbos (EG) Merlinda* (NP)	 Niagara (Lim) Trintella^D (Lim)
2. Variétés intermédiaires - diploïdes (2n) - tétraploïdes (4n)	Indiana (DLF) Cangou (Car) Barnauta^D (Ba) Barpasto (Ba) Cantalou (Car) Delphin (Jo) Elgon*^D (Lim) Eurostar^D (Lim) Missouri (NP)	Option*^D (Inno) Plenty (Phil) Godali (Inno) Modane (Lim) Montova (Lim) Turandot*^D (DLF) Trivos (EG) Twymax^D(Jo)
3. Variétés tardives - diploïdes (2n) - tétraploïdes (4n)	Candore (Car) Melways (Ba) Mezquita (EG) Milca (Car) Altius (Lim) Barelan^D (Ba) Cabriolet (Car) Carosse (Car) Cheops (Lim) Forza^D (Lim)	Graal (Ragt) Sponsor* (Inno) Tomaso (EG) Herbal (Jo) Lactal (Ragt) Pastoral (Ragt) Polim* (Inno) Tivoli*^D (NP) Virtuose (Car)

() = mandataire: Ba = Barenbrug, Car = Carneau, Caus = Caussade semences DLF = DLF-Trifolium, EG = Euro Grass BV, Inno = Innoseeds, Jo = Jorion, Lim = Limagrain, Phil = Philip-seeds, RAGT, NP = Variétés disponibles chez les négociants-préparateurs

* Les variétés marquées avec * sont recommandées pour les sursemis vu leur agressivité.

^D Les variétés marquées avec ^D sont également recommandées en Allemagne, par le groupe de travail « Coordination des essais et des recommandations pour prairies en région de moyenne montagne ».

Toutes les variétés sont aussi adaptées à l'agriculture biologique !

Tableau 2. Variétés recommandées appartenant à d'autres espèces

Les variétés sont présentées par ordre alphabétique.

<u>Ray-grass italiens</u> :	2n/ Davinci (Lim), Lascar (Car), Luciano (EG) 4n/ Barmultra II (Ba), Nabucco (EG)
<u>Ray-grass hybrides</u> :	4n/ Delicial (Ragt), Marmota (Jo), Motivel (Lim)
<u>Fléoles</u> :	Barfléo (Ba), Comer ^D (NP), Dolina (DLF), Lirocco ^D (EG), Presto (EG), Tiller (Lim)
<u>Dactyles</u> :	Athos (Lim), Beluga (Jo), Cristobal (Ba), Daccar (Car), Grassly (Ragt), Greenly (Ragt), Lazuly (Ragt), Ludovic (Lim)
<u>Fétuque élevée</u> :	<i>Précoc</i> : Kora (DLF) <i>Intermédiaire</i> : Carmine (Car), Emmeraude (DLF), Exella (Lim) <i>Tardive</i> : Bariane (Ba), Barolex (Ba),
<u>Trèfles blancs</u> :	a/ pâture : Barbian (Ba), Merwi (NP), Retor (Lim), b/ fauche : Alice ^D (Ba), Merwi (NP), Retor (Lim), Riesling ^D (Inno)
<u>Trèfles violets</u> :	Ackerkee (- 2ans) diploïde (2n)/ Lemmon (Ba), Suez (DLF) tétraploïde (4n)/ Amos ^D (DLF), Diplomat (EG), Maro (Lim), Taifun ^D (EG) Mattenkee (+ 2ans) tétraploïde (4n)/ Astur ^D (Ba)
<u>Luzernes</u> :	Alexis (Ba), Alicia (Lim), Daphne (Car), Exquise (Caus), Salsa (Jo)

Tableau 3. Variétés appartenant à des espèces secondaires recommandées en Allemagne par le groupe de travail « Coordination des essais et des recommandations pour prairies en région de moyenne montagne ».

<u>Fétuques des prés</u> :	Barvital, Cosmolit, Cosmonaut, Lifara, Liherold, Lipoche, Pardus, Pradel, Preval,
<u>Pâturins des prés</u> :	Lato, Liblue, Likollo, Nixe, Oxford

Fourrages Mieux ASBL
Rue du Carmel, 1
6900 Marloie
www.fourragesmieux.be



David Knoden
061/210 833 ou 0473/53 64 95
knoden@fourragesmieux.be
Sébastien Crémer
061/210 836 ou 0498/ 73 73 67
cremer@fourragesmieux.be
Widar Jérôme
0472/ 58 84 06
widar@fourragesmieux.be

Les dégâts de la faune sauvage en zone agricole

Identification, prévention, gestion et indemnisation

Les zones agricoles, avec leurs herbages et leurs cultures variées, exercent une forte attraction sur la faune sauvage, surtout si elles sont voisines de zones de quiétude telles que haies, friches, bois ou massifs forestiers. La nourriture y est en effet abondante et le dérangement minime. Cette cohabitation entre l'activité agricole, à destination économique, et la fréquentation par la faune sauvage ne pose souvent le problème des dégâts qu'en cas de surpopulation de cette dernière.

Au cours des dernières décennies, les populations sauvages de mammifères et d'oiseaux ont connu des dynamiques très variables, ce qui a modifié la nature et l'ampleur des dégâts.

L'ampleur des dommages causés aux productions agricoles est en relation complexe avec la dynamique et la densité de population locale, le régime alimentaire et la taille corporelle des espèces responsables, ainsi qu'avec la capacité d'accueil du milieu.

Aujourd'hui comme hier, l'exaspération des exploitants face à la destruction de leur travail est légitime et réclame réparation. Un diagnostic clair est alors nécessaire afin d'apporter des solutions adéquates.

En présence d'un dégât, comment distinguer une déprédation normale, sorte de « servitude naturelle » découlant de la cohabitation de l'homme et de l'animal, d'une perte significative grevant la rentabilité d'une production? Comment identifier l'espèce responsable? Qui est juridiquement responsable? Comment obtenir une juste indemnisation? Quelles sont les mesures de prévention à mettre en place? Qu'autorise la législation en matière de régulation? Cette brochure d'information générale, destinée d'abord au monde agricole mais aussi à un public plus large, tente d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Ce livret est téléchargeable sur notre site Internet ou est disponible en version papier auprès de la bibliothèque du Service public de Wallonie (Ilot Saint-Luc, Chaussée de Louvain 14, 5000 NAMUR – Tél. : 081/64.94.12, Fax : 081/64.94.66, E-mail : daniel.lanteir@spw.wallonie.be).

Figure 1. Première de couverture du livret de l'Agriculture sur les dégâts de la faune sauvage en zone agricole



Le désherbage des prairies permanentes

Ce document est fourni à titre informatif, chaque utilisateur est tenu de s'informer des règles en vigueur pour l'utilisation de ces produits (www.fytoweb.fgov.be).

Adventices	Lutte "naturelle"	Lutte "chimique"
Rumex	Faucher avant l'apparition de la hampe florale Garder le gazon fermé Eviter le tassement Engrais de ferme à raisonner	• 20-25 g/ha de traitement 1 (dès septembre) • 2 L/ha de traitement 2* • 2 L/ha de traitement 3 (ou 1,8 L/ha de traitement 3') • 30 g/ha de traitement 4** (dès juillet) • 4 L/ha de traitement 5** (autorisé jusqu'au 31/12/12 !)
Chardons	Faucher 3 à 4 fois l'année les chardons de 10-15 cm Entretien des prairies (ébousages...)	• 2 L/ha de traitement 2* • 2 L/ha de traitement 6 (ou 6 L/ha de traitement 6') • 2 L/ha de traitement 7 ou 7' (ou 2,5 L/ha de traitement 7'') • 6 L/ha de traitement 8
Ombellifères	Réaliser un pâturage précoce par du jeune bétail Fumure organique adéquate Rouler en fin d'hiver	• 20 g/ha de traitement 1 + 50 ml/ha de traitement 9 (dès septembre) • 5 L/ha de traitement 8 + 50 ml/ha de traitement 9 • En localisé uniquement : 40 ml de traitement 10 (ou 200 ml de traitement 10') dans 10 L d'eau
Orties	Fauches répétées et broyage des refus Attention à la fumure azotée	• 2 L/ha de traitement 2* • 2 L/ha de traitement 3 (ou 1,8 L/ha de traitement 3') • 6 L/ha de traitement 8
Joncs	Drainer puis chauler Faucher les années sèches Attention au tassement des sols lourds et/ou humides	• 2,6 L/ha de traitement 6 (ou 8 L/ha de traitement 6') • 2 L/ha de traitement 7 ou 7' (ou 2,5 L/ha de traitement 7'') • 6 L/ha de traitement 8
Pâquerette	Attention au surpâturage Veiller au temps de repos suffisant	• 2 L/ha de traitement 7 ou 7' (ou 2,5 L/ha de traitement 7'') • 5 L/ha de traitement 8 + 50 ml/ha de traitement 9
Renoncles	Broyer les refus	• 2 L/ha de traitement 7 ou 7' (ou 2,5 L/ha de traitement 7'') • 50 ml/ha de traitement 9 + 1,3 L/ha de traitement 6 (ou 4 L/ha de traitement 6')
Pissenlit	Réaliser un pâturage précoce mais pas trop court Attention aux excès de fumure organique	• 3 L/ha de traitement 11 • 6 L/ha de traitement 8 • 50 ml/ha de traitement 9 + 1 L/ha de traitement 3 (ou 0,9 L/ha de traitement 3')
Achillée	Ne pas surpâturer ou pâturer trop court	• 3 L/ha de traitement 11 • 50 ml/ha de traitement 9
Lamier blanc	Se développe sur terre légère (rouler)	En localisé uniquement : • 40 ml de traitement 3 (ou 36 ml de traitement 3') + 40 ml de traitement 10 (ou 200 ml de traitement 10') dans 10 L d'eau • 300 ml de traitement 12 dans 10 L d'eau
Mourons	Eviter les vides Attention aux excès de fumure organique et azotée	• 2 L/ha de traitement 7 ou 7' (ou 2,5 L/ha de traitement 7'') • 1 L/ha de traitement 3 (ou 0,9 L/ha de traitement 3') • 50 ml/ha de traitement 9 • 50 ml/ha de traitement 9 + 0,5 L/ha de traitement 3 (ou 0,45 L/ha de traitement 3')
Plantains	Eviter le tassement et le pâturage précoce (P. majeur) Pâturer (P. Lancéolé) et herser au printemps	• 2 L/ha de traitement 7 ou 7' (ou 2,5 L/ha de traitement 7'') • 5 L/ha de traitement 8 + 1,3 L/ha de traitement 6 (ou 4 L/ha de traitement 6')
Sisymbre	Attention aux pailles "contaminées"	• 50 ml/ha de traitement 9

* : Uniquement sur prairies permanentes non destinées à la fauche et non-attachées à une étable.

** : ne détruit pas le trèfle blanc. La substance active Asulame ne détruit pas le trèfle blanc, violet et la luzerne. L'Asulame n'est autorisé à l'utilisation que jusqu'au 31/12/2012 !

NB : Le MCPB et le Bentazone (Basagran) ne sont plus agréés sur prairie mais peuvent encore être utilisés sur pois fourragers et protéagineux (2 kg/ha MCPB + 1 kg/ha de Bentazone)

Tableau des traitements, des substances actives (s.a.) et des produits commerciaux rencontrés en prairie

Traitement	s.a.	Produits commerciaux
1	Metsulfuron-méthyl 20 %	Accurate, Allié, Deft, Finy, Isomexx, Savvy
2	Aminopyralide 30 g/l + Fluroxypyr 100 g/l	Bofort
3	Fluroxypyr 180 g/l	Floxy, Flurostar 180, Flurox 180 EC, Starane, Tandus 180, Tomahawk
3'	Fluroxypyr 200 g/l	Barclay Hurler 200, Fluxyr 200 EC, Galistop, Hatchet Xtra, Tandus 200
4	Thifensulfuron-méthyl 50 %	Harmony Pasture
5*	Asulame 400 g/l	Asufarm, Asulam 400 SL, Asulox, Asultran, IT Asulam
6	MCPA 750 g/l	Agroxone 750, Agroxyl 750, Ceridor MCPA, Hormonex 750, U 46 M, U 46 M 750
6'	MCPA 250 g/l	Agroxyl 250
7	2,4-D 360 g/l et MCPA 315 g/l	U 46 Combi
7'	2,4-D 345 g/l et MCPA 345 g/l	Damex Forte
7''	2,4-D 275 g/l et MCPA 275 g/l	Bi-Agroxyl Duo, Damex
8	Fluroxypyr 40 g/l + Clopyralide 20 g/l + MCPA 200 g/l	Bofix, Interfix
9	Florasulam 50 g/l	Interprim, Primus
10	Triclopyr 480 g/l	Garlon, Luoxyl 480, Tribel Forte
10'	Triclopyr 100 g/l	Mutan, Tri-but, Tribel 100,
11	2,4-D 500 g/l	Aminex, Salvo, U-46-D-500
12	Fluroxypyr 20 g/l + Triclopyr 60 g/l	Silvanet

* L'Asulame est encore agréé à l'utilisation jusqu'au 31 décembre 2012

Rappel de quelques points importants pour le désherbage :

- Aucun traitement n'élimine définitivement les adventices ;
- Sur le long terme, seule l'intervention sur les causes d'apparition des adventices est efficace ;
- Le choix de la matière active utilisée est essentiel ;
- Les conditions climatiques et le stade de développement de la plante au moment du traitement sont déterminants afin d'assurer une meilleure efficacité du produit phytosanitaire retenu ;
- La nature a horreur des vides : un sursemis est indispensable pour combler les vides occasionnés par le désherbage réalisé ;
- Il faut être attentif à respecter les délais recommandés avant la récolte du fourrage ou le pâturage.

Pour la bonne gestion des prairies et le contrôle des adventices, il est important d'alterner la fauche et le pâturage.

Le désherbage doit s'effectuer sur des plantes saines et bien développées. La réussite de la lutte nécessite un plan d'assainissement pouvant s'étendre sur de nombreuses années, impliquant des traitements herbicides tout au long de la rotation. Cette réussite n'est garantie que si elle est intégrée à une lutte préventive.

La cyanamide calcique, outre ses propriétés de désinfection, d'apport en azote et en chaux, joue aussi, lorsqu'elle est épandue en fin d'hiver à raison de 350 kg/ha, un rôle d'herbicide contre les plantes à rosettes, pissenlits, mourois, renoncules, etc.

Toujours lire la notice avant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Les produits agréés sont répertoriés sur le site www.fytoweb.fgov.be

Toujours respecter les doses prescrites ! Tous les excès sont néfastes aux cultures et à l'environnement, à votre portefeuille et aussi pour l'avenir de ces produits.

Les dégâts de rongeurs en prairies permanentes

Espèces incriminées, méthodes de lutte et réparation

Cette année, de nombreuses prairies et cultures ont été fortement dégradées par des rongeurs improprement appelés « souris » ou « mulot ». Deux espèces de rongeur posent de réels problèmes en prairie ; il s'agit du campagnol des champs (*Microtus arvalis* P.) et du campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*).

Les dégâts que causent les campagnols sont dus aux grandes quantités de terre refoulées sur le sol et la destruction des graminées et des légumineuses. Les pertes à la récolte peuvent atteindre de 50 à 80 % du rendement fourrager (Couval, 2011). Il y a également une forte diminution de la qualité des fourrages due à la présence de terre dans les ensilages avec tous les problèmes que cela engendre. De plus, la destruction du couvert végétal favorise l'apparition d'adventices et donc des déséquilibres floristiques souvent difficile à corriger.

La prévention

La prévention vise à prévenir une surpopulation de ces rongeurs. Ces moyens doivent être activés même quand les populations sont à un faible niveau. Citons :

- la protection de leurs habitats, la diversité de ceux-ci et la quiétude des terrains de chasse des prédateurs ;
- l'entretien des haies est important car les prédateurs s'en servent comme point d'affût ;
- la mise en place de perchoirs (d'au moins 3 m) pour les rapaces diurnes et nocturnes ou encore la construction de refuges à belettes et hermines peuvent être réalisés.
- le pâturage détériore les galeries et perturbe les galeries de campagnols ;
- toutes les techniques qui permettent de garder ou d'avoir à un moment donné un gazon court (fauche des refus, alternance fauche-pâturage...) ;
- le passage des machines comme la charrue, le déchaumeur ou les herses.

Le piégeage

C'est le moyen de destruction le plus efficace, le plus économique et le plus facile à mettre en œuvre sur des petites surfaces mais il demande tout de même un peu de savoir-faire. Il existe différents types de pièges mais deux types sont souvent mis en œuvre dans le cadre de la lutte au champ : le piège-pince ou « fer à taupe » pour le campagnol terrestre et pour la taupe, le piège à guillotine de type « Topcat » pour le campagnol terrestre, le campagnol des champs et aussi pour les taupes.

D'autres méthodes

- la barrière anti-campagnols ;
- le gazage ;
- les appâts empoisonnés.

La lutte raisonnée

La lutte raisonnée est une association de diverses méthodes qui sont défavorables à l'habitat des campagnols et favorables à ceux des prédateurs. La surveillance des populations est très importante. La lutte raisonnée s'appuie donc sur la prévention, le piégeage et en dernier recours, la lutte chimique contre la taupe et les campagnols. La Bromadiolone est ainsi intégrée dans le schéma de lutte tout en limitant son utilisation.

La réalisation du traitement

Les traitements ne peuvent être appliqués qu'en phase de basse densité et de manière aussi restreinte que possible. Les campagnols, comme la plupart des autres rongeurs, sont vecteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'homme. Il est donc vivement conseillé de porter des gants pour manipuler ces animaux, pour préparer les appâts ou poser des pièges (les rongeurs ont un odorat fort développé et l'odeur de l'homme peut les pousser à éviter les pièges). Pour terminer, il faut savoir que les appareils à ultrasons sont totalement inefficaces contre les campagnols ou les taupes.

La réparation des dégâts de campagnols

Après une attaque de campagnols, il est important de pouvoir juger l'étendue des dégâts qu'ils ont causés. Selon la quantité de terre et la dégradation du couvert, différentes interventions seront nécessaires. Lorsque les dégâts sont minimes, la prairie se régénère d'elle-même moyennant le passage d'une ébouseuse pour étaler la terre. Rouler permet de niveler la parcelle et de favoriser le tallage des graminées. Pour des dégâts plus importants, le sursemis¹ sera nécessaire. Il sera réalisé localement sur les zones endommagées ou sur toute la surface de la parcelle si nécessaire. Excepté avec le semoir Vrédo, il est nécessaire de rouler. Les espèces et les variétés choisies seront suffisamment agressives² et seront adaptées au mode d'exploitation de la parcelle.

Le document complet sur les dégâts de rongeur ainsi que les autres documents sont téléchargeables sur notre site Internet www.fourragesmieux.be.

Sébastien Crémer, David Knoden
061 / 210 836
Fourrages Mieux asbl

¹ Plus d'informations sur le sursemis sur le site Internet de Fourrages Mieux (www.fourragesmieux.be/prairie)

² Voir la liste des espèces et des variétés recommandées de Fourrages Mieux

Les cultures dérobées possibles

Espèces	Densité de semis (kg/ha)	Effet CIPAN	Vitesse d'implantation	Rendement MS (conditions favorables)	Résistance conditions sèches
Ray-grass d'Italie (RGI) et de Westerwold (RGW)	diploïde : 25-30kg ;	++	+	++	-
	tétraploïde: 35-45 kg	++	++	++ (+++RGW)	-
Avoine de printemps	100	++	+++	+++	++
Avoine brésilienne	40	++	++	+++	+/-
Seigle multicaule	40	+	-	+/-	+
Seigle, triticales...	100 à 250 kg selon l'espèce	+	+/-	+	+
Repousses de céréales	/	+/-	++	+/-	+
Associations avec trèfles *Alexandrie * Incarnat * de Perse	Trèfles : 10 RGI, RGW, av. brés. : 20	++	++	++	+/-
		+	+	++	+/-
		+	+	+	+/-
Associations avec pois fourragers	Pois : 25-30 + céréales : 80-100	++	++	+++	++
Associations avec vesce commune de printemps	Vesce : 20 Avoine brés. : 20 Céréales : 80-100	-	+/-	+/-	+++
Colza fourrager d'hiver	8 -10	+++	++	++	+
Association Colza fourrager et RGI	RGI : 20-25 Colza : 2-5	++	++	++	+

Concurrence adventices	Qualité du fourrage	Maladies ravageurs	Aptitude au pâturage automnal	Aptitude à l'ensilage ou préfanage	Récolte printemps possible	Coût	Remarques
+	++	+	++	++	++	++	Préférer les variétés résistantes
+	++	+	+++	++	++ (- RGW)	++	
+++	+	+/-	+/-	++	-	++	risque de rouilles si récolte tardive
+	+	+	-	+	-	+	risque de rouilles si récolte tardive
-	+/-	+	+	+	++	+/-	Risque de levée problématique
+	+	+	+/-	++	+	+	
-	+/-	-	-	+	-	+++	
+	+++	+	+	+	-	+/-	Les trèfles augmentent la digestibilité les teneurs en protéines.
+	+++	+	+	+	+	-	
+	+++	+	+/-	+	-	-	
++	+++	+	-	+ Coupe directe possible	-	+	Le pois améliore digestibilité et teneurs en protéines
++	++	+	-	+	-	+/-	La vesce s'installera plus lentement au début
+	+/-	+/- (risques altises)	+(pât. au fil)	-	+	+	Max. 35-40% de la MS ration (Risques de troubles digestifs manque cellulose et énergie)
+	+	+	+(pât. au fil)	+/-	+	+	Offre un fourrage mieux équilibré que le colza pur

Notre lettre d'information « Fourrages News »

« Fourrages News » est un document d'informations rédigé par Fourrages Mieux et ses partenaires. Il est distribué gratuitement par E-mail et est conçu comme une petite revue de presse des documents relatifs aux fourrages et comme un moyen supplémentaire de diffusion de l'information. Il est destiné aux agriculteurs, mais aussi aux vulgarisateurs, scientifiques, et toutes autres personnes intéressées par le sujet. Cette publication a été lancée pour la première fois en mai 2009. En plus de fournir de nombreuses informations sur les fourrages et leurs différentes facettes, cette newsletter permet de garder le contact avec les personnes inscrites.

Ces publications sont diffusées au cours de l'année. Les articles repris dans « Fourrages News » sont des résumés d'articles provenant de différentes sources. Dans la mesure du possible, un lien est présent pour télécharger ou se procurer l'article complet. Le nombre de téléchargements des Fourrages News est encourageant. Il est en moyenne supérieur à 300 téléchargements par numéro.

Pour recevoir ce document, il suffit de s'inscrire à notre adresse mail : info@fourragesmieux.be. L'ensemble de ces documents sera téléchargeables sur notre site sous la rubrique « Fourrages News ».

Fourrages Mieux asbl
Rue du Carmel 1,
6900 Marloie
www.fourragesmieux.be



David Knoden :
0032(0)473 / 53 64 95
knoden@fourragesmieux.be
Jérôme Widar
0032(0)472 / 58 84 06
widar@fourragesmieux.be
Sébastien Crémer :
0032(0)498 / 73 73 67
cremer@fourragesmieux.be